

MAIRIE de STE MARIE D'ALVEY

COMPTE-RENDU du Conseil Municipal du 13 septembre 2021 (Convocations du 7 septembre 2021)

Absente excusée : Mme Romance CORNET

DEMISSION DE L'ADJOINTE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a bien pris acte de la démission du 1^{er} adjoint Mme Brigitte SOTTIAUX. Mme SOTTIAUX précise qu'elle a à cœur d'agir pour la commune mais pour des raisons personnelles, n'est pas assez disponible pour poursuivre efficacement sa mission. Par contre, Mme SOTTIAUX souhaite conserver son mandat au conseil municipal. Une lettre au Préfet a également été envoyée afin de l'en informer. Au retour du Préfet, une élection sera organisée afin de désigner un nouvel adjoint.

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

M. le Maire explique que la secrétaire va effectuer plus d'heures sur la commune d'Avressieux ce qui nécessite une réorganisation du temps de travail. Il propose que les heures de présence sur la commune de Ste Marie d'Alvey soient réunies sur une seule journée, le mardi ou le vendredi. Le conseil après en avoir discuté pense qu'il est préférable que la Mairie soit ouverte le vendredi toute la journée. Une période d'essai de 3 mois sera mise en place à partir du mois d'octobre.

ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL AGENT TECHNIQUE

M. le Maire rappelle qu'actuellement, seul un arrêté de nomination avec un nombre d'heures a été pris concernant l'agent technique. Il précise que la collectivité travaille de cette manière depuis de nombreuses années, mais qu'en cas de problème la responsabilité du Maire est engagée. Il souhaite donc mettre en place une fiche de poste et définir de manière précise des horaires de travail. Il souhaite également que l'activité de l'agent technique soit plus saisonnière avec un temps de travail de 4h sur la saison hivernale et de 7h sur la période estivale, ce qui ramène le temps de travail à 6h. Le conseil municipal est d'accord mais ne peut pas prendre de délibération ce jour car cette décision est soumise à l'accord du comité technique du centre de gestion.

DELIBERATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SIGNALLEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, DE DISCRIMINATION, DE HARCELEMENT ET D'AGISSEMENTS SEXISTES

M. le Maire expose que les employeurs publics sont tenus de mettre en œuvre un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

M. le Maire présente les 3 possibilités de gestion du dispositif ouvertes au choix de la collectivité :

1/ La commune peut décider de gérer le dispositif de signalement en interne.

2/ Le décret du 13 mars 2020 permet également de mutualiser la gestion du dispositif par voie de convention entre plusieurs collectivités territoriales ou établissements publics

3/ Possibilité de confier la gestion du dispositif au Centre de gestion en prenant un arrêté confiant au CdG73 la mise en œuvre du dispositif de signalement.

Le conseil municipal décide de confier la gestion au Centre de gestion.



CONVENTION RECOURS MISSION DE SECRETARIAT DE MAIRIE ITINERANT DU CDG

Le centre de gestion propose d'avoir recours au service de mission de secrétariat de mairie itinérant en cas d'absence de la secrétaire. Le conseil décide à l'unanimité de signer cette convention.

CONVENTION CHATS LIBRES

M. le Maire rappelle que la commune est confrontée à une prolifération de chats errants. C'est pourquoi la commune a décidé, pour lutter contre cette prolifération et assurer une régulation des chats errants, de mettre en place un dispositif de capture et de stérilisation par le biais d'une convention ponctuelle avec l'association des Chats libres de Chambéry. Le conseil demande toutefois que quelques précisions soient amenées sur la convention.

TARIFS LOCATION SALLE POLYVALENTE

Suite à quelques demandes de location par des particuliers et associations, M. le Maire suggère qu'il serait bien de revoir les tarifs de la location de la salle polyvalente.

Il a été décidé que le tarif pour les habitants de la commune reste à 100 € + la participation à la consommation d'électricité. Par contre le montant de la caution est revu à 500€. Le particulier doit fournir également une attestation d'assurance.

En ce qui concerne les associations, en fonction des besoins annuels, un devis sera fourni. La salle sera mise à disposition gracieusement pour un besoin ponctuel d'une association.

RETOUR CRISTAL HABITAT PAR RAPPORT AUX LOGEMENTS DU PRESBYTERE

M. le Maire rappelle qu'un bail emphytéotique lie la commune et Cristal habitat pour une durée de 50 ans. Aujourd'hui, Cristal habitat ne veut pas trop investir dans ces logements et se concentre sur le locatif de Chambéry agglomération.

M. le Maire estime que les travaux prévus par Cristal habitat sont insuffisants. Il n'a pas eu de retour suite à sa demande pour visiter les logements. Les locataires se plaignent de façon récurrente de problèmes de chauffage.

Aujourd'hui il y a une possibilité pour la commune de reprendre la gestion du bien et gérer le locatif. Il sollicite la commission urbanisme afin d'avoir une réflexion sur le sujet : faire chiffrer les travaux, quelle serait la rentabilité si la commune décide de gérer le locatif ? Quelles sont les possibilités de subventions ? Solliciter éventuellement France relance avec un programme d'économie d'énergies... Questionner un avocat sur ce genre d'opérations.

Une fois le travail de la commission effectué, le présenter au conseil afin de prendre une décision éclairée.

REPRESENTANT COMMUNE PARI SOLIDARITE

L'association Pari Solidarité sollicite les communes conventionnées à nommer un représentant pour le service de la distribution alimentaire.

M. le Maire est le représentant.

NOMINATION D'UN AMBASSADEUR - REFERENT COVID

La préfecture a mis en place un dispositif des "Ambassadeurs-référents Covid" et invite à désigner au sein de la collectivité un "ambassadeur-référent Covid" qui aura pour missions de :

- délivrer des messages de santé publique
- communiquer sur la stratégie de lutte contre le virus auprès du public ou des salariés
- s'assurer de la bonne mise en œuvre des protocoles sanitaires
- être le point de contact des autorités locales (préfecture, ARS, CPAM, services déconcentrés de l'État)
- sensibiliser, distribuer et superviser l'utilisation des autotests

Christelle PERIE est la référente.

SITE INTERNET

Suite à la réunion de la commission information, animation, tourisme, l'arborescence du site internet a été dévoilée. Le conseil trouve que le site est facile d'utilisation, le retour général est bon. La commission peut continuer à travailler sur cette base, éventuellement retravailler le logo, modifier la couleur jaune des onglets.

Objectif de la prochaine réunion de la commission : finalisation du projet afin d'avoir la version quasi définitive lors du prochain conseil.

RENOUVELLEMENT DES SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ACCUEILLANT LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le conseil souhaite reconduire l'attribution de 50 € par an et par enfant participant à des activités sportives ou culturelles pendant l'année scolaire 2021/2022.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF SUR LA COMMUNE

Le SICTOM souhaite faire en sorte d'espacer les tournées de collecte et demande aux communes de privilégier le stockage vertical. Une nouvelle implantation de collecte des déchets et tri sélectif a été mise en place au centre du village. Il en ressort que les gens vont plus facilement jeter leurs déchets mais la contrepartie est que les personnes de passage déposent également leurs, ordures ce qui a un impact financier pour les habitants de la commune.

Le conseil réfléchi à un emplacement stratégique afin que les containers soient utilisés mais que ça ne dénature pas l'environnement. Parking Eglise ?

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les derniers dossiers d'urbanisme en cours

L'architecte a renvoyé l'étude de faisabilité concernant les travaux de l'église, présentation rapide de cette étude. Cette dernière va être envoyée aux conseillers afin de pouvoir en discuter lors du prochain conseil.

Il faut prévoir de relancer Alpes contrôle en ce qui concerne le diagnostic amiante.

Point sur le remplacement de l'éclairage public : le dossier est en cours d'analyse auprès du SDES afin d'obtenir une subvention. A réception de l'accord de subvention, les travaux seront lancés.

Fin de séance : 00h00

Le Maire



Les conseillers municipaux

